



# ARTIR DU 1ER SEPTEMBRE 2024, SERA COLLECTÉ 1 SEMAINE SUR 2\*

## ? Pourquoi mon bac à ordures ménagères ne sera ramassé qu'1 semaine sur 2?

Depuis la mise en place des nouvelles consignes de tri concernant les emballages, en secteur rural et pavillonnaire:

### ? Mon jour de collecte habituel pourrait-il changer?

Oui, il est possible que votre jour de collecte change à compter du 1er septembre 2024 car les tournées de collecte vont être repensées.

Un calendrier de collecte sera disponible dans l'été sur entre-bievreetrhone.fr et dans vos mairies.



Le bac à ordures ménagères de TOUS LES FOYERS sera collecté 1 fois par semaine en juillet et en

# ? Une collecte tous les 15 jours ? Mais mon bac vert va se remplir trop vite!

Pas d'inquiétude. La majorité des foyers ont un volume de bac adapté à cette nouvelle fréquence de collecte.



Les gros producteurs d'ordures ménagères, comme les cantines, seront collectés 1 fois par semaine.

- \* Communes concernées :
- Agnin
- Anjou
- Assieu
- Auberives-sur-Varèze
- Bougé-Chambalud
- Chanas

  - Chevssieu
  - Clonas-sur-Varèze
  - La Chapelle-de-Surieu
  - Le Péage-de-Roussillon
- Les Roches-de-Condrieu Saint-Clair-du-Rhône
- Roussillon
- Sablons
- Saint-Alban-du-Rhône
- Saint-Maurice-l'Exil
- Saint Prim
- Saint-Romain-de-Surieu
- Salaise-sur-Sanne
- Sonnay
- Vernioz
- Ville-sous-Anjou

# ? Dans ma commune, il y aura des habitants collectés une fois par semaine. Moi j'habite juste à côté et je serai collecté seulement une fois tous les 15 jours, pourquoi ?

Dans chaque commune, des périmètres où la collecte est nécessaire toutes les semaines ont été définis. Le choix dépend de plusieurs paramètres : densité de population, typologie de l'habitat et de son environnement...

Si vous habitez les zones denses comme les centre-villes ou certains immeubles des communes suivantes :

- Le Péage-de-Roussillon
- Les Roches-de-Condrieu
- Roussillon
- Saint-Maurice-l'Exil
- Chanas - Sablons

- Salaise-sur-Sanne
- Saint-Clair-du-Rhône

Votre bac à ordures ménagères pourra être collecté toutes les semaines.





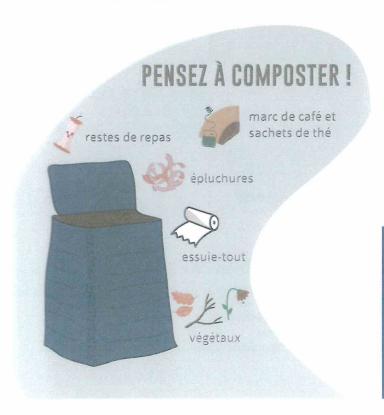


### ? Quels sont les objectifs de cette mesure ?

- Par cette décision, la Communauté de communes a pour objectifs de :
  - maîtriser l'augmentation des coûts,
  - diminuer le nombre de camions sur les routes et le volume de déchets à traiter,
  - inciter à mieux trier les déchets.

La réduction de la fréquence de collecte du bac à ordures ménagères se généralise au niveau national Cette fréquence de collecte du bac vert, réduite à 1 fois tous les 15 jours, a fait ses preuves sur les 15 communes de l'est du territoire depuis 10 ans.

# TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT DANS LE BAC JAUNE! toutes les bouteilles, flacons, tubes, pots en plastique le papier et les petites boîtes en carton tous les aérosols, bouteilles, boîtes et tubes en métal (y compris les petits)



# **VOS DÉMARCHES**

sur @ entre-bievreetrhone.fr

- télécharger les consignes de tri
- demander vos bacs (ordures ménagères ou déchets recyclables), votre composteur ou un changement de volume de vos bacs
- connaître le jour de collecte de votre bac
- consulter les horaires de déchèteries

Contacter le service le service Environnement : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 • 04 74 29 31 15

9 rue du 19 mars 1962 - 38550 Saint-Maurice-l'Exil